

## RÉFÉRENDUM SUR L'AVENIR DE L'OPH D'IVRY

Cher·e·s locataires,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, votre bailleur, l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Ivry-sur-Seine, disparaîtra. Du moins, sous sa forme actuelle. Nous avons voulu que vous soyez pleinement acteurs dans le choix de la future forme de l'OPH, en organisant des réunions d'information qui aboutiront à une consultation des locataires et du personnel, le 6 avril.

La loi *Elan*, entrée en application fin 2018, vient bouleverser le monde du logement social, ses locataires et ses bailleurs. L'Office d'Ivry, présent depuis presque 100 ans dans le paysage de notre ville et dans le quotidien des Ivryens, n'échappe pas à la règle. Il doit, comme les autres bailleurs sociaux, fusionner avec d'autres organismes pour atteindre la taille de 12 000 logements (contre 6 400 aujourd'hui). Pour faire face à cette obligation nouvellement créée, deux possibilités s'ouvrent à nous.

La première consiste à acter une fusion de l'OPH de notre ville avec les bailleurs des autres villes du territoire *Grand Orly Seine Bièvre*, qui s'étend d'Ivry à Viry-Châtillon (Essonne) et regroupe plus de 700 000 habitants. C'est l'esprit de la loi *Elan* : d'après ses soutiens, le rapprochement des bailleurs entre eux doit leur permettre d'être plus efficaces et plus fiables financièrement. Mais dans le cas de l'Office d'Ivry, une telle démonstration n'est pas faite.

D'une part, comment assurer le lien entre les locataires, le personnel et les élu·e·s de l'Office à une telle échelle ? D'autre part, l'OPH d'Ivry n'a pas besoin d'un regroupement forcé pour être dynamique : entre 2015 et 2019, il aura livré 288 nouveaux logements et rénové 424 autres. Si ce volontarisme ne peut résoudre à lui seule la crise du logement, il nous semble aller assurément dans le bon sens. Il correspond en tout cas au mandat qu'ont confié les Ivryen·ne·s aux élu·e·s du conseil d'administration de l'Office. Mais demain, dans l'hypothèse d'un *bailleur XXL*, les habitants de notre ville ne décideront plus seuls de sa gouvernance : quel effort sera produit dans la construction-réhabilitation ? Quelle représentativité, quel poids les locataires ivryens pourront-ils sauvegarder au sein du conseil d'administration de ce mastodonte ?

Ce sont ces constats, et ces incertitudes, qui ont amené les élu·e·s du conseil d'administration à réfléchir à une seconde possibilité : celle de passer l'Office sous le statut de coopérative. Dans ce cas de figure, les locataires, le personnel et de l'Office et les représentant·e·s des collectivités comme la Ville cogèreraient la nouvelle structure. Elle aurait pour mission d'entretenir et développer les logements actuels de l'Office – qui sont, après tout, un bien commun des Ivryen·ne·s, construits génération après génération grâce aux loyers et aux subventions de la Ville ! Chaque locataire pourrait d'ailleurs devenir sociétaire de la coopérative.

Enfin, pour répondre à l'obligation de la loi *Elan* des 12 000 logements, cette coopérative ivryenne pourrait créer des partenariats avec les bailleurs sociaux de son choix au sein d'une société de coordination, dont la taille et les projets correspondraient à sa propre activité, plutôt que de se dissoudre dans un plus grand ensemble.

Quelle que soit l'alternative retenue, ce changement majeur modifiera profondément le rapport de l'Office à ses locataires dans les années à venir. Chacune des deux possibilités comporte d'ailleurs son lot d'incertitudes. Pour ces raisons, les élu-e-s du conseil d'administration, comme je vous l'indiquais, ne souhaitent pas trancher seules : un référendum est organisé, le samedi 6 avril, à l'attention des locataires et du personnel de l'Office. Quel que soit le résultat, les élu-e-s du conseil d'administration s'y plieront.

Ce vote est donc d'une grande importance pour le futur de notre Office, pour celui de notre ville et de ses habitants. Nous vous invitons à y participer nombreux, soit dans l'un des 6 bureaux de vote ouverts le samedi 6 avril, de 9 heures à 13 heures, soit par correspondance, en répondant par voie postale avant le 4 avril.

Nous vous prions d'agréer, cher-e-s locataires, l'expression de notre considération distinguée.

La vice-présidente de l'OPH d'Ivry

Quarda Kirouane



Le maire et président de l'OPH

Philippe Bouyssou

## LISTE DES BUREAUX DE VOTE PAR QUARTIERS

SAMEDI 6 AVRIL DE 9H À 13H

IVRY-PORT	PETIT-IVRY	CENTRE-VILLE	LOUIS BERTRAND	MONMOUSSEAU VÉROLLOT	MARAT PARMENTIER
Foyer Chevaleret	Maison de Quartier du Petit-Ivry	Salle Voltaire	Salle Louis Bertrand	Maison de Quartier Monmousseau	Salle Quincey
3 bis place de l'Insurrection	44 rue Jean Le Galleu	5 place Voltaire	31 bis rue Louis Bertrand	17 rue Gaston Monmousseau	42 bis rue Saint-Just

Plus d'informations sur  [www.oph-ivry.fr/referendum](http://www.oph-ivry.fr/referendum)